

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 9 juin 2023 à 19 h 00**  
**Salle du conseil - mairie**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2<sup>ème</sup> adjointe,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusée :

- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale (procuration à Françoise BERDUCAT),
- Michel PLACE, conseiller municipal (procuration à Céline QUESSETTE).

Secrétaire de séance : Amélie BONNIER, conseillère municipale.

## **ORDRE DU JOUR**

- Élection du délégué et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs,
- Rénovation logements : devis coordinateur SPS,
- Interconnexion réseau eau potable BEAUCENS,
- Questions diverses.

\* \* \* \*

## **ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉSIGNE** Monsieur Pierre TRAMONT délégué et Mmes Isabelle COURTIN, Muriel SAMAR et Céline QUESSETTE suppléantes en vue de l'élection des sénateurs.

## **RÉNOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX : DEVIS COORDINATEUR SPS**

*Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **RETIENT** le devis de D.2.C d'un montant de 5 130.00 € HT.

## **INTERCONNEXION RÉSEAU EAU POTABLE BEUCENS**

*Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le projet d'interconnexion au réseau d'eau potable par la commune de BEUCENS. Une convention sera signée entre les deux communes avant tout commencement de travaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **ACHAT TERRAIN ORTIAC – AFECB**

*Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **REPORTE** ce point au prochain conseil municipal. Les élus souhaitent aller constater directement sur site la proposition de l'association.